

KARATE DO



VALLEE du MATZ

KARATE DO VALLEE du MATZ

KARATE DO



VALLEE du MATZ

Règlement intérieur

Le Karaté est un art martial dont l'étude peut durer toute la vie. Il est le gardien d'une éthique et de valeurs nobles et ancestrales. Le pratiquer, c'est accepter de porter sur soi ces valeurs, mais aussi les véhiculer, les transmettre. Aussi l'apprentissage et la pratique du Karaté (comme tout autre sport) ne peut s'envisager sans le respect d'un certain nombre de règles.

Respect : Le pratiquant s'engage à respecter son professeur, ses adjoints, les autres membres de l'association, ainsi que le personnel du gymnase. Le respect commence par la politesse ; un bonjour ne coûte rien à celui qui l'offre mais apporte beaucoup à celui qui le reçoit. Le pratiquant s'engage également à respecter les lieux où il pratique et évolue ainsi que le matériel qu'on peut être amené à lui confier.

Le Dojo : Littéralement « Le lieu où l'on vient chercher la voie »

Ce n'est pas un simple gymnase, ni une salle de foire, mais un lieu propice à l'étude.

Le Dojo se respecte. Lorsqu'on y entre, on salue ; lorsqu'on en sort, également.

Le professeur : C'est lui s'occupe de l'enseignement en Karaté Do. Il s'engage à faire tout ce qui est en son possible pour être à l'écoute, enseigner tout ce qu'il sait et faire progresser ses élèves ; En contrepartie, ceux-ci s'engagent à faire tout leur possible pour écouter et apprendre.

Discipline : Afin que chacun puisse progresser dans sa recherche d'épanouissement personnel, une grande discipline est demandée à l'intérieur des cours et séances d'entraînement. Tout manquement à la discipline entraîne une gêne dans l'enseignement qui nuit aux progrès non seulement de l'individu, mais également aux progrès collectif (donc à l'association).

Grades : La couleur de la ceinture et le grade, ne montrent en aucun cas la force d'une personne dans l'art martial. Ils indiquent simplement le niveau d'étude du pratiquant dans son art. Le Sempai (l'élève le plus gradé après le professeur) sera d'une façon générale, au sein d'un groupe, le plus gradé, alors que le kohai sera le moins gradé. Les Sempai doivent être conscients qu'ils seront souvent imités et pris en exemple par les débutants ; leur attitude ainsi que leur façon de travailler doivent être exemplaires, dignes du niveau qu'ils ont atteint.

Tenue vestimentaire : Le port du Karatégi (Kimono de Karaté non fourni par le club) est obligatoire lors des séances d'entraînement. Le pratiquant accordera une attention particulière à son état et à sa propreté.

Hygiène : La circulation à l'intérieur du Dojo se fait pieds nus. Le pratiquant veillera à toujours avoir les pieds et les mains propres, et par respect envers ses partenaires d'entraînement, à observer un état de propreté général.

Sécurité : Par respect et par mesure de sécurité, les ongles seront coupés, les cheveux longs seront attachés, et aucun bijoux ne sera toléré.

Les combats en Karaté Shotokan, ne comportent que des contacts légers en fonction de certaines zones. Le port de mitaines de protection (non fournies par le club) est obligatoire, et les coups au visage ne sont autorisés qu'à condition qu'ils soient maîtrisés. Le pratiquant a le devoir de ne pas négliger sa sécurité, ni celle de ses éventuels partenaires, même si toutefois, un accident peut toujours arriver.

Éthique : Les valeurs que le Karaté essaient de défendre ne s'arrêtent pas à la porte du Dojo. Même à l'extérieur, le Karatéka doit garder à l'esprit qu'il véhicule les valeurs de l'art martial, et que ses éventuels manques de respect et débordements nuisent à l'image de son club, et du Karaté Do.

Le professeur, premier pratiquant du club, se doit de respecter ces règles, mais a également le devoir de mettre tout en œuvre pour que ces règles soient appliquées par tous.

Il peut, s'il constate un manquement abusif au règlement intérieur, être amené à sanctionner l'élève. Simple avertissement, isolement provisoire du groupe, copie partielle ou totale du règlement intérieur ; le professeur peut s'il le juge nécessaire, ne pas accepter un élève en cours, l'exclure pour le reste de la séance, ou saisir le bureau pour mettre en place toute procédure (prévue statutairement) qu'il jugera utile pour préserver les intérêts de l'association et donc du Karaté Do.